



La CARTE OÛRA!

Support de titre de transport pour tous les scolaires drômois

IMPORTANT !

L'élève qui possède déjà une carte OÛRA! doit la CONSERVER car sa durée de vie est de 5 ans et elle servira pour les prochaines années scolaires

Même si l'élève possède déjà une carte OÛRA!
il doit renouveler sa demande de transport chaque année
auprès de l'Antenne Régionale des Transports de la Drôme

Modalités de fonctionnement de la carte OÛRA!

Transport en car

Elève ne possédant pas de carte OÛRA!

➔ les cartes OÛRA! des nouveaux élèves seront adressées avant la rentrée scolaire dans les établissements scolaires pour distribution. Ces cartes seront déjà chargées avec le contrat de transport scolaire de la Drôme.

Elève déjà en possession d'une carte OÛRA! délivrée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes ou le Département de la Drôme

➔ le nouvel abonnement scolaire sur une ligne de la Drôme sera chargé automatiquement sur sa carte OÛRA! lors de sa 1^{ère} validation dans le car à la rentrée scolaire, après instruction de son dossier de transport.

Elève déjà en possession d'une carte OÛRA! délivrée par une autre entité

➔ pour faire charger le nouvel abonnement scolaire sur une ligne de la Drôme, il devra se rendre en gare routière de Valence, Montélimar ou Romans muni de sa carte OÛRA!

Sur une ligne de car d'un autre département :

Les élèves empruntant une ligne ardéchoise : ceux qui empruntaient déjà une ligne ardéchoise rechargeront leur carte lors de la 1^{ère} utilisation, à bord du car.

Pour les élèves qui vont emprunter pour la première fois une ligne ardéchoise, une nouvelle carte, chargée avec un contrat correspondant, sera adressée à l'établissement scolaire.

Les élèves empruntant une ligne iséroise doivent impérativement se présenter en gare routière de Valence, Romans ou Montélimar pour faire charger le contrat ADI.

Transport en train

Elève demi-pensionnaire : muni du feuillet 6 de la liasse SNCF et de la carte OÛRA! il se rendra à la gare de retrait indiquée sur la liasse pour y faire charger son abonnement de train.

Elève interne : muni du feuillet 5 de la liasse SNCF, il se rendra à la gare de retrait indiquée sur la liasse pour récupérer ses billets et son abonnement papier. Ces derniers ne seront pas sur sa carte OÛRA!

Antenne Régionale des Transports Scolaires et Interurbains de la Drôme

Espace Rovaltain (à côté de la gare TGV de Valence)

BP 10205 - 26958 VALENCE CEDEX 9

04 26 73 33 00 – transports26@auvergnerhonealpes.fr